

Conditions générales

L'Union des Brocanteurs Romands accueille tout professionnel du livre et du disque, collectionneur et amateur averti. Nous n'acceptons pas les particuliers qui veulent se débarrasser de leurs affaires personnelles. Si un nouveau participant ne correspond pas aux critères, l'UBR s'octroie le droit de refuser cette personne aux autres manifestations où elle s'est inscrite.

Tarifs

- . Membres : cotisation de frs 50.--/l'an puis la surface louée à frs 3.--/m2
- . Participants : surface louée à frs 4.--/m2

Promotion / Publicité pour nos marchés

Nous mettons à disposition des flyers A6 gratuitement.

Nous mettons à disposition des à sac plastiques avec notre publicité : frs 50.-- les 500 pièces

Annulation

Seule l'UBR peut annuler une manifestation en cas de mauvais temps, voire décaler la manifestation dans la journée si le temps s'améliore l'après-midi.

Selon le nombre de jours de mauvais temps, nous ne facturerons pas la journée ou la demi-journée, selon les finances de l'UBR (location espace à la ville, flyers, sacs, etc.)

Tous les participants se mettront en contact avec Martine pour définir en cas de doute si la manifestation a lieu ou non, par SMS ou téléphone au 078 832 79 40.

Facturation

Max enverra aux participants 2x par année une facture correspondant à la location de leur emplacement, une fois les manifestations passées.

Modification d'inscription

Si vous constatez que vous avez un empêchement et que vous êtes inscrit à une manifestation, vous pouvez envoyer un mail à Martine qui se chargera de vous désinscrire au minimum 10 jours avant la manifestation, sauf évidemment en cas de maladie, problème de véhicule, etc. La météo n'est pas un motif d'annulation.

Divers

Les présentes conditions d'utilisation du service constituent la totalité de l'accord passé entre l'UBR et le participant. Aucun contrat n'est signé entre les deux parties.

Le for juridique se situe à Lausanne.